

# NON au gros cadeau pour 23 privilégié·e·s (Objet cantonal n°1)

La loi sur l'imposition dite, à tort, « de l'outil de travail » offrira un cadeau massif à 23 multimillionnaires. Elle exonère d'impôt 80% de leur fortune placée dans l'entreprise, jusqu'à une valeur de 10 millions, et de 40% pour leur part dépassant 10 millions.

## Un cadeau ciblé sur les super-riches

Pour la majorité des 4 300 actionnaires concernés, la baisse leur sera insignifiante : 130 francs par an en moyenne. Elle ne leur servira donc à rien. Par contre, pour 23 d'entre eux, les plus gros, ce sera le jackpot. Ils gagneront chacun·e un demi-million en moyenne ! Ces 23 personnes, propriétaires d'entreprises valant plusieurs centaines de millions, peuvent largement payer leur contribution aux services publics. Cette baisse d'impôt constitue de fait une redistribution vers le haut d'une richesse qui manquera cruellement aux services publics et péjorera les prestations aux habitant·e·s (subsidés d'assurance-maladie, enseignement, prestations sociales et de santé).

## Cumuls de cadeaux fiscaux

Contrairement aux salarié·e·s, cette poignée d'actionnaires bénéficient déjà de plusieurs réductions d'impôts : une réduction de 40% sur leurs dividendes ; depuis 2023, une baisse de 15% de l'impôt sur la fortune. Enfin, depuis 2020, les entreprises qu'ils possèdent ont connu une baisse massive de l'imposition de leurs bénéfices dans le cadre de RFFA. Le capital de leur entreprise est également exonéré, par divers mécanismes. Si cette loi passait, la fortune de ces entrepreneurs·euses riches ne serait plus imposée correctement, c'est-à-dire

en tenant compte de leur capacité financière. Alors que pour les salarié·e·s, le coût de la vie n'a même pas été compensé, et que les primes d'assurance maladie explosent, ils et elles se portent très bien. Ce gros cadeau leur serait offert sans obligation d'investir dans la transition énergétique ou de créer de l'emploi. On marche sur la tête.

## Pertes importantes pour les services publics et la population

Pour les collectivités publiques, ces pertes signifieront des difficultés à offrir les services publics nécessaires. Confrontés à la crise climatique, à celle du pouvoir d'achat, au vieillissement de la population et à des inégalités croissantes, Canton et Communes ne peuvent se permettre de diminuer les impôts, au risque que la population entière en paie le prix fort. Baisser les impôts creusera davantage les injustices et inégalités sociales.

## Faire des cadeaux aux plus riches pour restreindre des services publics à la population, aux salarié·e·s et aux retraité·e·s ?

**La question est vite répondue. C'est NON le 22 septembre !**



Pour plus de renseignements

Cartel intersyndical, Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), Défense des aîné·e·s, des locataires, de l'emploi et du social (DAL), Ensemble à Gauche, Union Populaire (UP), Parti du Travail (PDT), Parti Socialiste genevois (PSG), Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs (SIT), Syndicat Suisse des Services Publics (SSP), Syndicat Unia, Les Vert·e·s

# Le 22 septembre

## NON à l'arnaque de la réforme LPP

## NON à la réduction de la formation des enseignant·e·s

## NON à un nouveau cadeau aux plus riches

# Nouvelle attaque, nouvelle arnaque! NON à la réforme du 2<sup>e</sup> pilier (Objet fédéral n°2)

## Une nouvelle attaque

Cette réforme va contraindre les salarié-e-s à payer plus de cotisation pour toucher moins de rentes. Le taux de conversion baissera de 6,8% à 6% avec à la clé une nouvelle diminution des rentes de 12%. De plus, la baisse du salaire coordonné fera augmenter les cotisations et dégradera ainsi la situation des travailleur-euse-s durant leur vie active et lors de leur retraite par des suppressions ou diminutions des prestations complémentaires. Les mesures de compensation restent de toute façon sélectives et insuffisantes. Aujourd'hui, les retraité-e-s reçoivent en moyenne 300 francs de moins par mois qu'il y a quinze ans. Soit une perte de 3 600 francs par an! Pendant ce temps, les cotisations salariales ont augmenté de 14%.

## Une nouvelle arnaque

L'idée a déjà été refusée dans les urnes, mais cette nouvelle réforme sur laquelle nous voterons le 22 septembre veut à nouveau diminuer fortement les rentes du 2<sup>e</sup> pilier (LPP21). La droite revient à la charge au prétexte de renforcer le financement du 2<sup>e</sup> pilier, de maintenir globalement le niveau des rentes et d'améliorer la couverture des personnes à temps partiel, principalement des femmes. Mais c'est un mensonge éhonté!

## Un 2<sup>e</sup> pilier qui discrimine

Au contraire de l'AVS, solidaire par essence, le 2<sup>e</sup> pilier est basé sur la capacité individuelle de cotisation. Il ne prend en considération ni le travail éducatif, ni les activités de soin aux proches et encore moins l'augmentation du

coût de la vie. Il discrimine ainsi fortement les femmes et les personnes qui perçoivent des bas salaires, travaillant à temps partiel ou présentant des interruptions de carrière. Celles-là verront ces lacunes se répercuter sur leurs futures rentes. Les personnes obligées de cumuler plusieurs petits emplois ne seront toujours pas assurées au 2<sup>e</sup> pilier.

## Objectif de lutte contre la pauvreté mis en échec

En 2022, 20% des retraité-e-s en Suisse étaient touché-e-s par la pauvreté. Ils et elles vivent avec un revenu de moins de 2 506 francs par mois. Une femme sur quatre n'a pas de rente LPP. 30% des femmes et 17% des hommes n'ont que l'AVS pour vivre. Par conséquent, 12,5% des rentier-ère-s AVS doivent recevoir des prestations complémentaires, obligeant l'État à se substituer au devoir du 2<sup>e</sup> pilier. Exclusivement axé sur l'activité lucrative, le 2<sup>e</sup> pilier n'est pas compatible avec l'instabilité qui caractérise le marché de l'emploi. Il ne répond pas à son objectif constitutionnel qui est d'assurer 60% du revenu antérieur pour garantir de bonnes conditions de vie à la retraite.

## Il faut rejeter cette réforme trompeuse et privilégier le renforcement de l'AVS!



Pour plus de renseignements

Comité NON à LPP21: Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), Association de Pensionné-e-s de l'Etat de Genève (APEGE), Avivo Genève, Collectif genevois de la Grève féministe, Ensemble à Gauche, Grève pour l'Avenir Genève, Union Populaire (UP) Mouvement populaire des familles (MPF), Parti socialiste genevois (PSG), Société pédagogique genevoise (SPG), solidaritéS Genève, Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT), Syndicat des services publics Genève (SSP), Syndicom, Syndicat Unia, Vert-e-s genevois-e-s

# Sabrer la formation des enseignant-e-s, c'est faire payer les élèves! (Objet cantonal n°2)

## Une formation adaptée aux enjeux sociétaux

Une formation en 3 ans réduira le temps alloué à certains contenus indispensables pour répondre aux besoins d'élèves aux profils de plus en plus hétérogènes.

La complexité des situations dans un canton urbain implique de fournir une formation dotant les étudiant-es des compétences nécessaires pour ajuster l'enseignement et favoriser les apprentissages, lutter contre les inégalités sociales, faciliter l'intégration, prévenir l'échec et le décrochage scolaires, offrir des soutiens différenciés et impliquer les familles.

## Une formation trop coûteuse?

Un des arguments justifiant la réduction de la formation serait financier. Or, le coût de la formation actuelle en 4 ans se situe en dessous de la moyenne suisse.

## Former des généralistes polyvalent-es

Actuellement, le titre décerné par la formation genevoise permet d'enseigner à tous les degrés de l'école primaire, soit de la 1P à la 8P, grâce à la connaissance des contenus à enseigner sur l'ensemble du cursus et les objectifs finaux d'enseignement. Au niveau des ressources humaines, cette polyvalence favorise au sein des établissements scolaires la mobilité des professionnel·les. Elle constitue donc un atout tant pour les enseignant-es que pour les élèves et l'institution. Une formation en 3 ans remettra en cause cette polyvalence.

## Une formation pratique importante

Une des forces de la formation genevoise est le nombre d'heures de présence dans les classes qui s'élève à 40%, l'un des plus élevés de Suisse. Une diminution de ce nombre d'heures impliquerait une baisse du niveau de compétence pratique des enseignant-es entrant dans le métier.

## Menaces contre l'égalité salariale

Cette loi menace un métier exercé à environ 80% par des femmes, métier qui se verra encore davantage déclassé par la diminution de sa durée de formation. En effet, sur le marché de l'emploi, le statut d'un métier et le salaire associé sont dépendants du diplôme requis. La déqualification du diplôme entraînera non seulement une baisse de l'attractivité du métier mais aussi une nouvelle augmentation de l'inégalité entre femmes et hommes.

**Le comité référendaire appelle les citoyennes et les citoyens à voter NON le 22 septembre 2024. NON à la loi modifiant la loi sur l'instruction publique (LIP)**



Pour plus de renseignements

Association des étudiant-e-s en formation en enseignement primaire (ADEFEP), C-A-F-E (Comité Autonome des Formateur-trice-s d'Enseignant-e-s), Cartel intersyndical, Collectif des Enseignant-es pour le climat et la biodiversité Genève, Fédération des Associations des Maître.sse.s du Cycle d'Orientation (FAMCO), Union Populaire, (UP), Parti du Travail (PDT), Parti Socialiste genevois (PSG), Société pédagogique genevoise (SPG), solidaritéS, Syndicat des Enseignant-es Romand-es (SER), Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT), Syndicat Suisse des Services Publics (SSP Genève) Union du corps enseignant secondaire genevois (UNION), Les Vert-es